

Consultation dans le cadre de la révision du Plan directeur immobilier P.D.I. de 2017.

Présentation de Denis Carrier résident dans la communauté de Saint-Louis-de-France.

4 novembre 2020

Je me suis inscrit par curiosité à l'invitation pour la «Consolidation et Bouclage de la Consultation sur le PDI, paroisse NDF» que j'ai reçue le 9 octobre 2020. Étant donné que je suis le seul de la Communauté de Saint-Louis-de-France à m'être inscrit à la consultation, on m'a demandé de la représenter lors des présentations virtuelles. Pour bien représenter la communauté, j'ai consulté par courriel quelques personnes qui se sont impliquées au fil des années dans les activités de Saint-Louis-de-France. Les réponses que j'ai eues se sont limitées à des accusés de réception, des silences et deux commentaires que je peux résumer ainsi.

- 1- Il n'y a plus de communauté à Saint-Louis-de-France, l'église a été vendue.
- 2- Nous nous sommes impliqués dans une autre église où nous mettons à profit nos charismes personnels pour le mieux-être de la communauté où nous sommes impliqués.

À cela je pourrais ajouter mes connaissances personnelles à l'effet que plusieurs personnes ont décidé de s'impliquer dans d'autres organisations charitables tel «Les petits frères des pauvres».

En lien avec ce qui précède, je ne me vois pas mandaté pour parler au nom de la communauté de Saint-Louis-de-France. Je vais donc m'exprimer en mon nom personnel.

À l'automne 2017, on a rendu public le Plan directeur immobilier PDI, pour la paroisse Notre-Dame-de-Foy qui annonçait la fermeture de trois églises. Lors du dépôt du plan directeur, on l'a qualifié d'intéressant et qu'il pourrait servir de support pour les communautés visées qui pourraient faire valoir leur point de vue. On a répondu alors qu'il avait été entériné par le diocèse conformément à la Loi des fabriques qui lui donne toute autorité en cette matière. Un mouvement de contestation a suivi particulièrement dans la communauté de Sainte-Geneviève. La contestation s'est rendue jusqu'au cardinal Cyprien Lacroix qui a décrété une pause sur le processus au moment où on s'apprêtait à fermer l'église Notre-Dame-de-Foy, l'église mère de la grande communauté de Sainte-Foy. Pour répondre aux critiques, on lança alors un processus de «consultation» en lien avec la mise en place du PDI. Si j'y vais à grands traits concernant le processus de consultation, il ne permettait pas la remise en cause du plan directeur immobilier. Dans le cas de Saint-Louis-de-France, alors que j'étais marguillier, je peux faire référence à une rencontre en 2019, sur invitation, avec un groupe de paroissiens dans l'ancien presbytère. J'ai retenu de cette rencontre, les propos d'une personne présente qui a dit :« On aimerait être informés, on aimerait être consultés, on aimerait faire partie du processus». Lorsqu'on a annoncé la vente de l'église Saint-Louis-de-France à 2,700,000\$, alors que l'évaluation municipale était de 4,000,000\$, on n'a pas fait mention qu'une consultation était en cours concernant la mise en application du PDI. On a tout simplement

indiqué que la vente était conforme au Plan directeur immobilier approuvé par le diocèse.

Je pourrais multiplier les exemples à l'effet que les paroissiens ne se retrouvent pas dans le processus actuel de consultation. Seulement une quinzaine de personnes, en plus des marguilliers et des employés de la paroisse, se sont inscrites dans l'opération bouclage où on ne parle à peu près plus du PDI. Cela me conduit à une recommandation simple, on devrait modifier la loi des fabriques. Mon inspiration, je la prends dans la vie du Christ il y a deux mille ans. Il a dit à quelques reprises, «L'homme n'est pas fait pour le sabbat, le sabbat est fait pour l'homme». Les fabriques devraient se transformer en coopératives de solidarité sociales qui seraient propriétaires des immeubles consacrés au culte. Elles pourraient les gérer au bénéfice de la communauté élargie en incluant des services complémentaires axés sur la pastorale sociale et l'aide aux plus démunis. En termes évangéliques, cela s'appelle «aimer son prochain comme soi-même». Un défi, une nouveauté qui date de deux mille ans. La source contemporaine qui m'incite à donner mon avis dans cette situation délicate, c'est la Lettre du Pape François à Marc Ouellette, l'ancien évêque de Québec. Dans cette lettre, le Pape François invite les pasteurs à écouter les laïcs qui ont des connaissances différentes qui peuvent les éclairer. Dans cette veine je mise sur des laïcs engagés de longue date dans leurs communautés qui mettent leurs compétences au service de leur communauté tant en ce qui a trait aux cérémonies religieuses à la pastorale sociale, à l'entretien des locaux et le goût de participer au renouvellement des pratiques religieuses en lien avec les besoins de spiritualité qui donnent un sens à la vie de tous les jours et à la vie en général.

Voilà, c'est la réflexion dont j'avais envie de vous faire part. je vous laisse le soin de décider si elle est pertinente dans le cadre de la consultation sur l'actualisation, la modification ou le rejet du Plan directeur immobilier PDI de la paroisse Notre-Dame-de-Foy.

Denis Carrier

4 novembre 2020